



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2024-038
Conseil Municipal du 27 mars 2024

DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – J.F. CESSAC donne pouvoir à B. LAFAYE – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – A. DUBRUN donne pouvoir à T. DEGRANDE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON EXCUSÉS : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. RAFIN

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN - CLUB DE PÉTANQUE CASTELNOVIEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT la demande de l'association le « Bib Castelnovien » qui souhaite exercer ses activités liées à la pratique de la pétanque sur la commune de Châteauneuf-sur-Charente,

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de mettre à la disposition de cette association un espace situé sur l'enceinte de la parcelle du tennis,

CONSIDÉRANT que pour acter cette occupation, il convient de signer une convention de mise à disposition du terrain avec l'association afin de définir les obligations de chacune des parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- D'ACCEPTER les termes de la convention dont le modèle est annexé à la présente délibération,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE